

PROJET ASSOCIATIF

1986 : Création de l'association **SARA** (Service Accueil de Reclassement des Adultes du Secours Catholique). Objet : *Aider les chômeurs et particulièrement les jeunes dans la recherche d'emploi par tous moyens : création de bourses d'emploi, d'ateliers de réentraînement au travail, remise à l'activité.*

1986 : Ouverture des ateliers de réentraînement au travail et des ateliers occupationnels.

1996 : SARA devient indépendante du Secours Catholique qui l'a accompagnée et soutenue depuis sa création.

1996 : SARA crée le GHU qui devient gestionnaire de l'UHU de la Madrague Ville jusqu'en 2003.

2007 : SARA écrit son projet associatif. Elle le révisera en 2013.

2009 : Les associations SARA et GHU fusionnent.

1988 : Création de l'association **Solidarité Logement** : 10 associations (Armée du Salut, Entraide Protestante, Emmaüs Pointe Rouge, Saint-Vincent de Paul, Les Petits Frères des Pauvres, SOS Femmes, La Caravelle, le CASIM, La Draille, ATD Quart Monde) et des personnes bénévoles unissant leurs efforts pour créer un hébergement d'urgence pour les familles à la rue, à Marseille. Objet : *l'accueil temporaire ou en urgence, le suivi social, le soutien des familles et la défense de leur cause.*

1994 : Ouverture en décembre de « l'Hôtel de la Famille » au 35 rue Sénac. C'est la première structure qui s'ouvre, à Marseille, permettant d'accueillir des familles complètes, évitant ainsi l'éclatement de leurs membres sur plusieurs établissements.

2006 : Solidarité Logement écrit son projet associatif.

2010 : Solidarité Logement devient **LOGISOL**.

Dans le courant des années 2000, les deux associations se développent indépendamment l'une de l'autre.

- Les deux associations développent chacune une activité d'accueil de demandeurs d'asile.
- Elles créent des structures d'hébergement et/ou d'accompagnement des publics en grande précarité : CHRIS, lieux d'accueil et services d'accompagnement, etc.
- Elles répondent aux sollicitations de l'Etat et des pouvoirs publics pour développer des réponses aux évolutions de la précarité.
- Elles font un choix différent : L'une (SARA) décide de se développer vite et de façon importante. L'autre (LOGISOL) décide de limiter son développement, en privilégiant sa structuration et sa solidité. Les deux développent des spécificités méritoires respectives. Partant chacune de 2 à 4 salariés au milieu des années 90, elles comptaient 23 salariés dans 4 établissements (LOGISOL) et 100 salariés dans 12 établissements (SARA) fin 2016.

Elles initient également nombre de projets communs et de partenariats, entre elles et/ou avec d'autres associations :

- développement d'un dispositif d'apprentissage de la langue française pour les migrants en 2005,
- création de la Commission d'Urgence Familles en 2006 (préfigurant les SIAO en 2012),
- création d'ACA13 (Association de Coordination Asile B.d.R.) en 2006.
- Création du groupement GALILE en 2009
- Création d'une manifestation pour la journée mondiale des réfugiés à Marseille en 2012 (qui s'est renouvelée chaque année depuis)

En 2015, les deux conseils d'administration se rencontrent. Faisant le constat de leur communauté de valeurs et de leur volonté respective d'assurer la pérennité de leur projet, elles décident de se rapprocher pour être plus fortes.

Après une année de travail et d'analyse, les deux associations fusionnent le 1^{er} janvier 2017, devenant

l'association SARA LOGISOL.

Fin 2017, elle s'installe dans son nouveau siège dans l'immeuble Vento Maï.

I - LES VALEURS PARTAGEES ET LES PRINCIPES MIS EN OEUVRE

Les valeurs de l'association prennent appui sur l'histoire et les valeurs propres de ses membres. Ensemble, ils forment une communauté de valeurs qui se déclinent dans les actions de l'association.

Ils affirment leur solidarité et leur fraternité auprès de tout public en détresse. A ce titre, ils expriment avec force leur conviction que toute action de l'association doit :

- Respecter les valeurs de **laïcité**, étant entendu du droit de chacun à pouvoir exercer sa religion ou spiritualité propre ;
- Respecter les valeurs de **citoyenneté**, comme le droit de chacun à pouvoir exercer son libre arbitre, à être membre de sa communauté et acteur de son projet.

Les trois valeurs, socles de l'association, sont l'**humanisme**, le **respect de l'intégrité et de la dignité des personnes** et l'**engagement**. Elles s'articulent selon des principes qui guident la mise en œuvre des actions de l'association :

- Toutes les solutions doivent respecter la personne dans toute sa dimension humaine : l'intégrité, la dignité, l'identité, le droit à la différence et à la singularité, et l'autonomie. Elles doivent se décliner dans une posture de bienveillance.
- Chaque personne doit être reconnue comme porteuse d'un potentiel.
- Chaque personne a droit :
 - o à un accompagnement adapté à ce qu'elle est, à une écoute bienveillante,
 - o à une mise à l'abri et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux,
- Une attention particulière sera accordée par les professionnels au respect de l'intimité et de la confidentialité nécessaire.
- Toutes les actions de l'association doivent s'inscrire dans un cadre éthique, clairement inspiré par le présent projet.

II – LES FINALITES ET LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

La mise en œuvre de ces principes et le respect de nos valeurs doivent conduire vers les finalités suivantes :

- Inscrire la personne dans un parcours individualisé, adapté à sa situation et sa problématique, et s'inscrivant dans la continuité ;
- Développer les compétences par l'accompagnement et la formation, en y incluant les intervenants bénévoles ;
- Innover en termes de réponse adaptée ;
- Rendre lisible l'action sociale ;
- Communiquer, faire savoir, évaluer, défendre l'action auprès des publics, des partenaires, des quartiers ;
- Etre en capacité d'interpeler les pouvoirs publics. Tenir une veille.

Les objectifs de nos actions :

- **Favoriser une insertion durable des personnes accompagnées** : le premier objectif de l'association SARA LOGISOL est ambitieux, en ce sens qu'il se projette au-delà des commandes publiques de relogement. Par insertion durable, l'association entend que les personnes qu'elle accompagne puissent trouver des solutions à leurs difficultés, qu'elles aient les moyens de mettre en œuvre ces solutions (relogement, éducation, soins, projet professionnel, etc.), et qu'elles puissent poursuivre une trajectoire favorisant leur épanouissement dans notre société. A ce titre et au-delà des actions d'accompagnement, l'association veut être l'outil permettant à chacun de tisser le lien social indispensable à cet épanouissement.
- **Favoriser la qualité de l'accueil** : Le respect de la dignité des personnes impose que soit mise en place une qualité de l'accueil, fondée sur la bienveillance et la prise en compte des singularités de chacun. Outre la nécessaire posture de l'ensemble des acteurs, le respect de la dignité s'exerce aussi sur les moyens de l'accueil et sur la qualité des lieux d'accueil et d'hébergement. Les locaux doivent être adaptés à leur usage et à un hébergement respectueux des personnes et des familles. Les lieux d'hébergement et d'accompagnement doivent respecter les principes élémentaires de confidentialité et d'intimité.

- **Proposer un accompagnement adapté :** Il s'agit d'accompagner les personnes, dans leur parcours, ou durant une étape de leur parcours. Le principe est, qu'en tous services et établissements de l'association, l'utilisateur est au centre de son parcours. Il en est l'acteur et doit être le décideur. Le rôle de l'association est de lui apporter les moyens, les compétences nécessaires lui permettant de faire les choix qu'il jugera les plus adaptés à sa situation, à cette étape de son parcours.

L'accompagnement qui est mis en œuvre autour de personnes ou de familles prend en compte tous les aspects ayant trait à la situation du ménage à travers une approche globale. Il peut s'agir :

- de régularisation des situations administratives de la personne ou des différents membres de la famille, de retrouver l'accès à leurs droits en général,
- d'accès à un logement ou à un hébergement digne si nécessaire,
- de la scolarisation des enfants, de l'accès ou au retour à l'emploi des adultes, de l'accès à la culture et aux loisirs,
- de la mise en œuvre de l'ensemble des démarches et informations visant à permettre aux personnes de prendre en considération leur santé et leur bien-être,
- etc.

Pour mettre en œuvre cet accompagnement avec la qualité visée, l'association SARA LOGISOL compose son équipe de personnels qualifiés. Elle développe une politique de formation à même d'améliorer ou d'adapter les compétences des intervenants bénévoles ou salariés.

- **Favoriser l'accès à la citoyenneté :** les membres de l'association veulent encourager l'exercice de la citoyenneté. L'association s'attache à tout mettre en œuvre pour valoriser les compétences des personnes, pour qu'elles deviennent les actrices de leur propre devenir. A ce titre, elle souhaite que soient développés tous les moyens en ce sens : participation des personnes accompagnées dans les établissements, développement du « pouvoir d'agir » sur leur propre parcours et leurs projets, enseignement de la langue française.
- **Exercer une veille citoyenne et partenariale :** l'association SARA LOGISOL, avec l'ensemble du corps associatif et des pouvoirs publics œuvrant dans ce domaine, réfléchit, de façon permanente, aux moyens et interventions. Il s'agit de mieux répondre aux besoins, mettre en commun les connaissances des différents publics reçus, améliorer sans cesse les modes de fonctionnement et co-produire de nouvelles réponses ciblées, chaque fois que de besoin.

L'association évolue au sein d'un réseau constitué d'associations s'appuyant sur des Fédérations qui représentent autant de canaux de sensibilisation et d'interpellation des Pouvoirs Publics. L'ambition de ce mouvement organisé d'associations est bien de faire évoluer la prise en charge de ces familles et personnes en difficulté par la société en général, et les services sociaux en particulier, de faire évoluer la réglementation et la législation de notre pays en leur faveur.

- **Porter à la connaissance des Pouvoirs Publics** les situations d'exclusion et leurs évolutions, dénoncer les dysfonctionnements de la société qui jettent à la rue des personnes dès lors qu'elles rencontrent des difficultés, souvent cumulées, d'ordre personnel, culturel, économique, social ou familial. L'association veut contribuer à mettre en lumière les multiples facettes de la pauvreté, les évolutions que l'on peut voir apparaître au fil des années, et à en combattre les causes et les effets.

III - L'ORGANISATION ET LES MOYENS DEPLOYES

Pour faire face à l'évolution de ses missions, respecter les activités mises en œuvre dans chacune des associations fondatrices et répondre aux exigences exprimées dans le présent projet, l'association SARA LOGISOL a fait le choix d'un développement par pôles. En 2018, ils se déclinent de la façon suivante :

- ***Le pôle Accueil Insertion***

Il regroupe tous les établissements et services visant à l'accueil de personnes et familles en difficulté sociale, de logement ou/et d'insertion :

- L'hébergement d'urgence : les deux établissements *Urgence Plus* et *Hôtel de la Famille* accueillent des familles dans des logements en sites regroupés ;
- L'hébergement d'Insertion : trois établissements proposent un hébergement et un accompagnement vers l'insertion (*Unité Familles, Logements d'Insertion* en logements diffus pour des familles, et *SHAS* pour des personnes isolées en immeuble regroupé) ;
- L'accompagnement social :
 - le *lieu d'accueil RSA* accompagne chaque année plus d'un millier de bénéficiaires du RSA dans les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille ;
 - 58 ménages sont accompagnés dans le cadre de mesures spécifiques d'insertion par le logement (*ASELL*) dans tous les quartiers de Marseille.

- Le lien social :
 - l'Accueil de Jour *Espace Crimée* accueille tous les matins des personnes sans domicile fixe qui viennent chercher de la chaleur (du lieu et de l'équipe), du café, des ateliers collectifs (cuisine, etc.). L'après-midi, l'espace est plus particulièrement réservé aux femmes vivant dans la rue.
 - le *GEM LEO* (Groupement d'Entraide Mutuel) accueille chaque jour des personnes souffrant de handicap psychique autour d'activités collectives, de rencontres, d'ateliers artistiques, de sorties, visant à rompre l'isolement ;
 - l'*équipe mobile médicalisée* comprend un travailleur social et un infirmier qui vont à la rencontre des personnes sans-abris des territoires d'Arles, Salon et leurs périphéries ;
 - l'Urgence *115-SIAO*, plate-forme téléphonique pour les sans-abris, permet de répondre à l'urgence sociale.

- ***Le pôle ASILE***

Il regroupe les activités qui concernent les migrants, demandeurs d'asile ou réfugiés qui sont accompagnés, selon le stade, dans leur parcours d'Asile.

- L'accueil et l'hébergement d'Urgence :
 - 3 *centres d'accueil et d'orientation* accueillent des migrants arrivant des camps et bidonvilles d'Europe ;
 - le dispositif d'Urgence Demandeurs d'Asile (*HUDA*) accueille des publics demandeurs d'asile avant leur orientation en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).
- La demande d'asile :
 - 2 CADA (*SARA* et *LOGISOL*) accueillent des demandeurs d'asile (familles et personnes isolées) et les accompagnent dans leur demande d'asile.
- L'intégration des réfugiés :
 - 1 *Résidence Sociale pour Réfugiés* héberge et accompagne dans leur intégration des familles ayant obtenu l'asile.

L'ensemble de ces dispositifs est soutenu, financé et contrôlé par l'Etat (Agence Régionale de Santé et Direction de la Cohésion Sociale) et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

IV - ENVIRONNEMENT

L'environnement politique, économique et social dans lequel évoluent les associations, en général, présente un certain nombre de points qui éveillent notre vigilance :

- Les formes de pauvretés sont de plus en plus diverses et le nombre de personnes et de familles en grande difficulté est de plus en plus important ;
- Les moyens financiers accordés aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité n'évoluent pas au niveau de cette augmentation ;
- Le développement des financements sous la forme d'appel à projets en lieu et place des subventions fragilisent les associations, en particulier celles de petite taille ;
- Du fait de situations de concurrence générées par cette culture d'appel à projets, la solidarité inter-associative se fragilise, mettant en péril un maillage associatif pourtant adapté à la diversité des réalités des terrains et des publics ;
- L'évolution géopolitique du monde, le développement des guerres, les flux migratoires des publics fuyant la guerre, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique impactent, et vont impacter très fortement nos capacités à accueillir la souffrance et à y apporter une réponse adaptée ;
- Le glissement d'une politique de lutte et de prévention de la pauvreté vers une politique de gestion de la pauvreté (développement des solutions d'urgence plutôt que d'insertion) est un tournant inquiétant que refusent et dénoncent les associations aujourd'hui.

Cependant, des aspects plus favorables contrebalancent heureusement ce constat, tant dans l'évolution de notre association que dans son contexte global :

- La qualité de l'accueil des personnes et des familles est sans cesse améliorée ;
- L'évolution ascendante de certaines situations familiales qui ont pu trouver un nouvel élan pour se reconstruire, témoigne de l'utilité et du bon choix de la démarche engagée ;
- La genèse de notre association et son pluralisme caritatif, confessionnel et professionnel, a permis d'impulser un engagement toujours actif aujourd'hui. Dans leur fonctionnement, le conseil d'administration et l'équipe de salariés ont acquis un grand sens des responsabilités, une totale transparence des procédures, des situations et de l'emploi des financements publics ;
- Notre association apprend à rationaliser et mutualiser ses moyens tout en innovant par des réponses adaptées aux situations rencontrées ;
- Aujourd'hui plus que jamais, le partenariat avec les institutions publiques, le monde associatif et la société civile doit être renforcé afin de décupler les actions et les

moyens restant à développer pour faire face à la dégradation constatée et subie par un nombre croissant de personnes.

V - PERSPECTIVES ET AVENIR

L'association SARA LOGISOL poursuit sa mutation et son évolution. Elle répondra par tous moyens à la complexité de l'exclusion des personnes.

- Le territoire : les activités de l'association sont regroupées sur le territoire marseillais. Nous devons élargir le périmètre géographique sur le département des Bouches-du-Rhône, et, le cas échéant, sur l'ensemble de notre région, pour répondre à la diversité des problématiques et assurer la pérennité de notre projet.
- Le périmètre d'intervention : SARA LOGISOL doit continuer à adapter son intervention, dans le respect des valeurs de son projet, en prenant mieux en compte les freins à l'insertion que sont la souffrance psychique, le handicap, et l'exclusion professionnelle.
- Le partenariat : l'association SARA LOGISOL est convaincue de la nécessité de favoriser le développement de collaborations avec les acteurs associatifs et institutionnels de l'action sociale, de la santé, de l'insertion professionnelle et de l'entreprise. Elle poursuivra sa politique de développement du partenariat pour mieux répondre à la complexité de l'exclusion.
- La dimension : celle prise grâce à la fusion des 2 associations nous permet de jouer le rôle d'observateur privilégié des phénomènes à l'œuvre, des tendances et des besoins restant à satisfaire. Cette posture doit renforcer notre collaboration avec les institutions et nous fournir l'occasion de faire connaître ces besoins et d'alerter les pouvoirs publics.